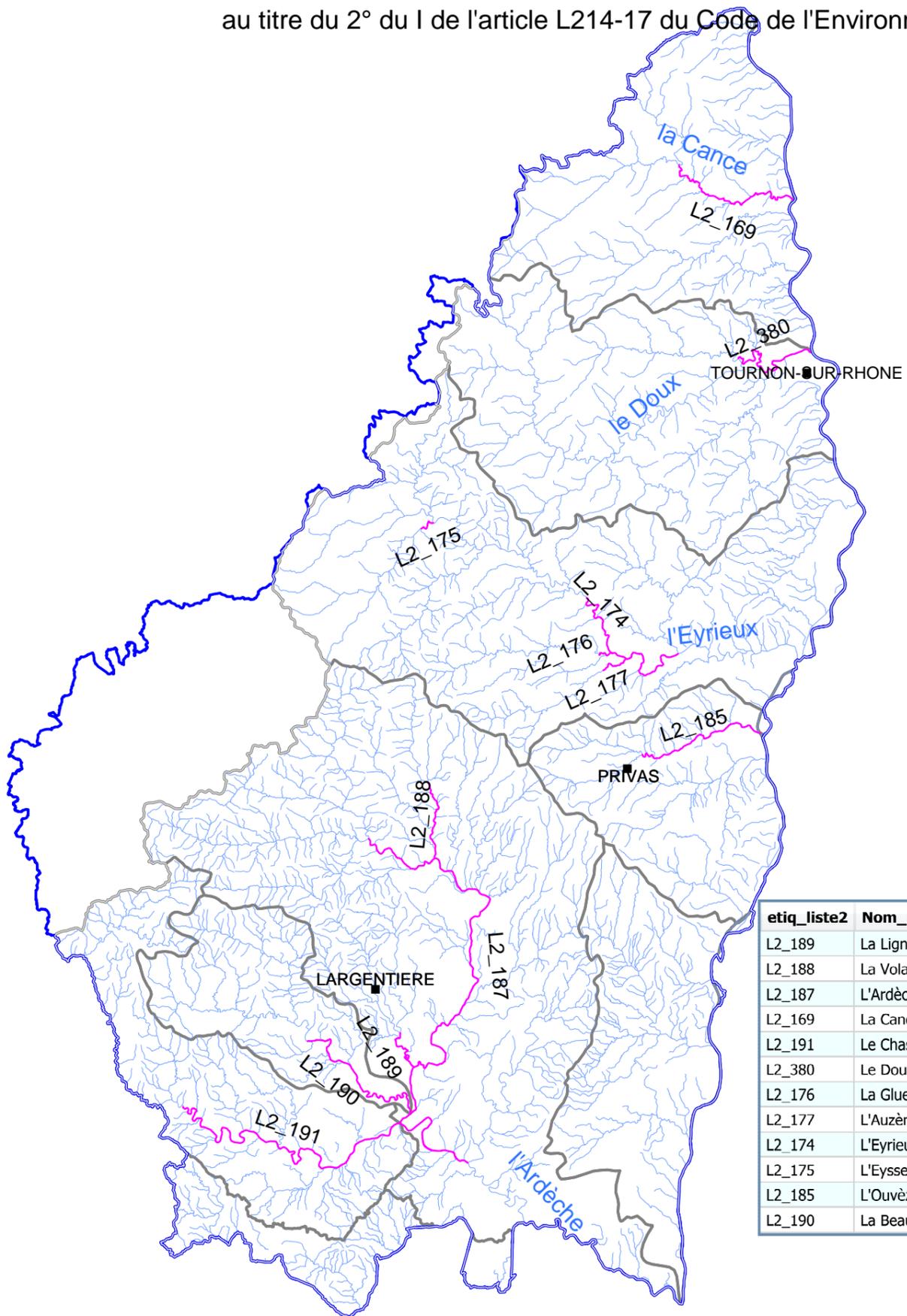


Cours d'eau, tronçons de cours d'eau et canaux classés en liste 2  
sur l'Ardèche  
au titre du 2° du I de l'article L214-17 du Code de l'Environnement



etiq_liste2	Nom_Liste2
L2_189	La Ligne de sa confluence avec La Landes à sa confluence avec L'Ardèche
L2_188	La Volane de sa confluence avec le ruisseau de Bise (ruisseau du Mas) à sa confluence à l'Ardèche
L2_187	L'Ardèche de sa confluence avec la Fontaulière à sa confluence avec l'Ibie
L2_169	La Cance de sa confluence avec la Deûme à sa confluence avec le Rhône
L2_191	Le Chassezac de l'aval du barrage de Malarce à sa confluence à l'Ardèche
L2_380	Le Doux de sa confluence avec la Daronne à sa confluence au Rhône
L2_176	La Glueyre du pont situé en amont immédiat du barrage baignade de la commune de Saint Sauveur de Montagut (coordonnées du pont L93 X = 823 839, Y = 6 414 786) à sa confluence avec l'Eyrieux
L2_177	L'Auzène de l'aval du barrage de La Valette à Saint-Sauveur-de-Montagut (ROE71931 coordonnées L93 X= 824 225 Y=6 413 340) à l'Eyrieux
L2_174	L'Eyrieux de l'aval immédiat du barrage du Nassier (code ROE 7582 coordonnées L93 X= 822 600 Y= 6 420 200) à sa confluence avec la Dunière
L2_175	L'Eysse de sa confluence au ruisseau du Fouilla à sa confluence à l'Eyrieux
L2_185	L'Ouvèze de sa confluence avec le Mézayon à sa confluence avec le Rhône
L2_190	La Beaume de sa confluence avec l'Alune à sa confluence avec l'Ardèche

 limite départementale

 limite du bassin Rhône-Méditerranée

 Préfecture ou Sous Préfecture